

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 11/03/2026 *complétée le* /
Récépissé de dépôt affiché en Mairie le : 12/03/2026

Par : SASU FLEURON (SILIS) représentée par Monsieur
SARFATI Stéphane mandaté par Monsieur JOLY
Franck

Demeurant à : 8 Avenue Henri Barbusse 93000 BOBIGNY

Pour : Mise en place d'une isolation thermique par
l'extérieur de la maison

Sur un terrain sis à : 7 Rue Elie Hernas 80570 DARGNIES

Cadastrée : AE49

Référence dossier

N° DP 080235 26 00006

**Surface créée : 0 m²
Destination : Habitation**

Le Maire de Dargnies,

Vu la demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 25 septembre 2019,
Vu la modification simplifiée n°1 approuvée en conseil communautaire en date du 14 mars 2023,
Vu le Règlement y afférent et notamment celui de la zone Ub,
Vu le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales effectué par Artémia Environnement en date du 22 mai 2015,
Vu les pièces versées au dossier,

Considérant que la demande porte sur la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur de la maison d'une épaisseur de 14 cm, l'enduit extérieur sera taloché beige vert RAL 1000,

..... ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable - constructions et travaux non soumis à permis de construire pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à DARGNIES, Le 27 mars 2026:

**Le Maire,
Monsieur OZENNE Benoit**

